

À publier immédiatement

Évaluation des risques à la santé à proximité des installations de Suncor de Rimouski

RÉSULTATS DES ANALYSES DU DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT

Rimouski, le 19 décembre 2017. – En décembre 2016, la Commission scolaire des Phares (CSDP) demandait à la Direction de la santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent un avis quant aux risques à la santé des élèves et du personnel de l'établissement Paul-Hubert – du Grand Défi, puis de l'école Grand-Pavois – de Saint-Yves, et ce, en lien avec la proximité du terminal de chargement de produits pétroliers de la compagnie Suncor. Cette requête faisait écho à des préoccupations exprimées par le conseil d'établissement de l'école Grand-Pavois – de Saint-Yves.

En collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'Institut national de santé publique du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le directeur de la santé publique du Bas-Saint-Laurent, Dr Sylvain Leduc a tenu, au cours des derniers mois, les analyses suivantes :

- l'évaluation de la qualité de l'air des sols au pourtour des deux établissements;
- les risques d'intoxication, de brûlures et de traumatismes, advenant un accident industriel.

Résultats des analyses du directeur de la santé publique

Qualité de l'air – Paul-Hubert – du Grand Défi et Grand-Pavois – de Saint-Yves

À la lumière des informations obtenues suite à la campagne de caractérisation réalisée par le MDDELCC, le directeur de la santé publique conclut que la qualité de l'air extérieur n'est pas compromise. Selon les conditions climatiques, les odeurs susceptibles de survenir au pourtour de l'école Paul-Hubert – du Grand Défi ont toutefois un potentiel de constituer une nuisance pour les élèves et le personnel.

Qualité des sols – Paul-Hubert – du Grand Défi

Les données du MDDELCC ont révélé une contamination ponctuelle, à certains endroits, dans les sols du terrain, et ce, à des concentrations dépassant la limite jugée acceptable pour ce type de terrain. Le directeur de la santé publique a recommandé de procéder à une nouvelle caractérisation des sols afin de mettre à jour les informations obtenues du MDDELCC. N'ayant pas l'intention de réintégrer d'élèves au sein de cet établissement tant que la compagnie Suncor opèrerait une aire de chargement à proximité, la Commission scolaire des Phares a décidé de procéder à cette caractérisation si la réouverture était envisagée.

Qualité des sols – Grand-Pavois – de Saint-Yves

Suite aux travaux de réhabilitation réalisés antérieurement, de nouvelles mesures ne révélaient aucune contamination des sols dépassant la limite jugée acceptable pour ce type de terrain. La qualité des sols entourant l'école Grand-Pavois – de Saint-Yves n'est donc pas jugée préoccupante d'un point de vue de santé publique.

Risques associés aux intoxications, brûlures et traumatismes en cas d'accident industriel

Le directeur de la santé publique est préoccupé par quatre types de risques advenant un accident industriel :

- une onde de choc (ou explosion);
- des radiations thermiques (découlant d'un incendie);
- un feu éclair (ou combustion spontanée des vapeurs);
- un nuage toxique.

Ces risques sont plus préoccupants pour l'école Paul-Hubert – du Grand Défi en raison de sa proximité. Conséquemment, ces derniers sont atténués pour l'école Grand-Pavois – de Saint-Yves en raison de sa distance du terminal de chargement. Plusieurs mesures de sécurité sont déjà en place. Ainsi, le directeur de la santé publique émet certaines recommandations aux différents partenaires. En voici quelques-unes :

Commission scolaire des Phares

- Maintenir la fermeture de l'école Paul-Hubert – du Grand Défi tant que le terminal de chargement de la compagnie Suncor sera en activité.

Ville de Rimouski

- De recommander à la compagnie Suncor le déplacement du terminal de chargement dans le parc industriel, l'éloignant ainsi des écoles et du secteur habité;
- D'élaborer un plan particulier d'intervention en regard de ces installations.

Suncor

- Envisager le déménagement du terminal de chargement plus au sud dans le parc industriel, l'éloignant ainsi du secteur habité et des écoles.

Le directeur de la santé publique s'engage à collaborer à toute démarche d'atténuation des risques mise de l'avant par ses partenaires, telle que :

- la mise à l'essai annuelle du plan d'urgence environnemental de Suncor;
- l'élaboration d'un plan particulier d'intervention, si un tel plan est mis de l'avant par la Ville de Rimouski;
- toutes autres mesures nécessitant sa collaboration.

– 30 –

Information : Lise Chabot
Conseillère-cadre aux communications stratégiques
à la présidence-direction générale et relations avec les médias
418 734-2112 (bureau)
418 509-9560 (cellulaire)
lise.chabot.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
www.cisss-bsl.gouv.qc.ca

À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 623 M\$, le CISSS emploie près de 8000 employés, peut compter sur 525 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.